



Le CBL vous invite à la 6^{ème} édition de son tournoi,

Samedi 30 et Dimanche 31 octobre 21.

Cette année, nouvelle formule :

Samedi 30 octobre : simple H, simple D et double mixte

(1 seul tableau autorisé par joueur/joueuse)

Dimanche 31 octobre : double H et double D

- Le juge-arbitre du tournoi sera Nicolas PETIT.
- Tournoi autorisé sous le n°.....
- Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés FFBAD des clubs affiliés à la fédération française, catégories d'âge **Minime à Vétérane**.
- Tableaux SH SD DH DD DMX - Séries : NC, P, D et R.
- Les classements utilisés pour la répartition dans les tableaux seront pris au 14 octobre 2021.
- L'inscription dans une série sera déterminée par les organisateurs deux semaines avant le tournoi, en fonction du classement CPPH pour les simples, et de la moyenne de la paire pour les doubles.
- Les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 (privilegiées) avec deux sortants par poules, puis élimination directe pour les phases finales, ou en poule unique de 3 à 7.
- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales seront arbitrées ou scorées dans la mesure du possible
- Volants du tournoi : RSL grade 1 et YONEX Mavis 2000, homologués FFBAD
- Si les mesures sanitaires le permettent, un stand de restaurations sera mis en place ; Boissons, salades, sandwiches, pâtisseries, et autres friandises seront en vente.
- La remise des lots est prévue chaque jour après le déroulement des finales.

L'Inscription

Le montant de l'inscription est de 14€ pour 1 tableau et de 20€ pour 2 tableaux par personne (dont 2€ reversés à la FFBAD). Règlement à adresser par courrier avec la fiche d'inscription à :

CBL / Franck DOUSDEBES - 8 Rue des Bleuets - 85400 LUCON

Chèques à l'ordre du Club Badminton Luçonnais

- date limite de réception des inscriptions : **lundi 18 octobre 2021**
- date du tirage au sort : **samedi 23 octobre 2021**
- Les convocations seront envoyées par mail aux correspondants désignés sur la feuille d'inscription en début de semaine.
- Pour tous renseignements : franck.dousdebés@yahoo.fr (en priorité) ou au 07 82 97 19 64

La salle

Gymnase des Commées - 7 Terrains - Parking -

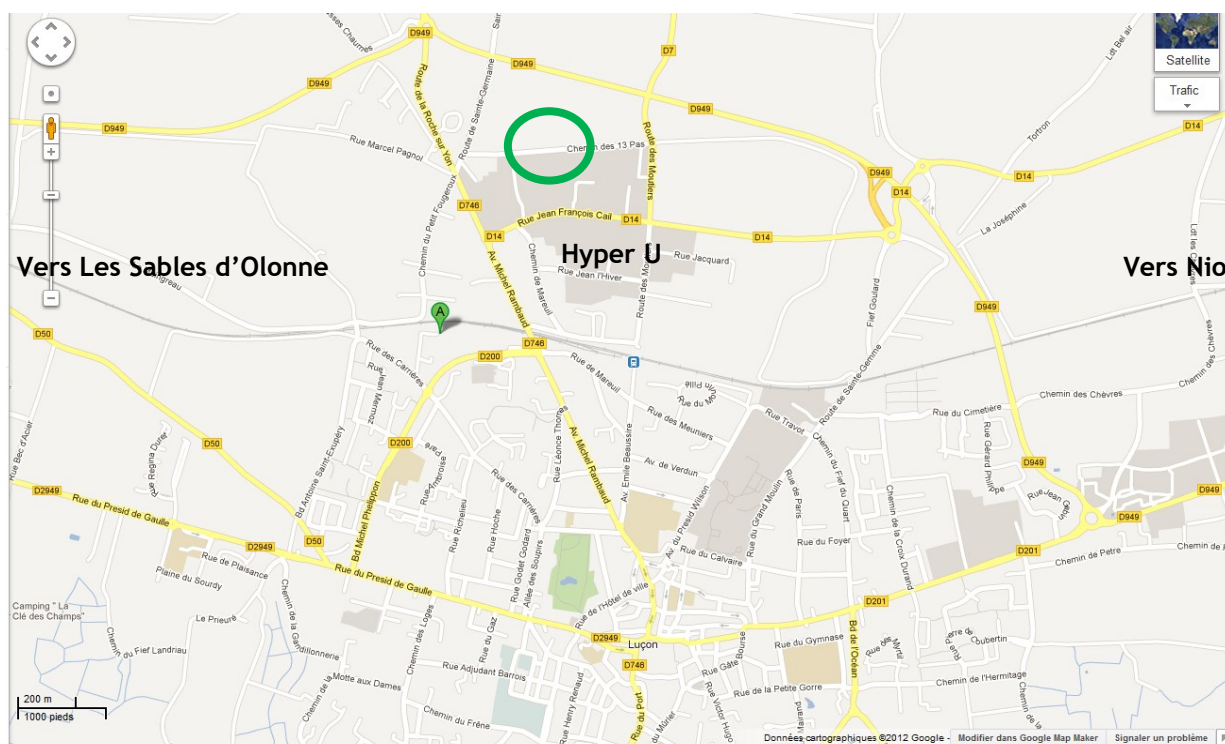
7 boulevard Michel Phelippon 85400 Luçon - face au SUPER U



Notre partenaire sera présent pour vos réparations de cordages et achats d'articles de badminton

Plan d'accès

Vers La Roche sur Yon



Règlement du Tournoi

En fonction de l'évolution de la pandémie du covid 19 et des directives nationales et locales en place, au moment du tournoi pour lutter contre cette pandémie, les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'être modifiées pour répondre aux règles sanitaires et vous accueillir dans les meilleures conditions

- 1 - Le tournoi est autorisé sous le n°..... par la ligue des Pays de la Loire
- 2 - Le tournoi se déroulera selon les règles de la BWF et FFBAD en vigueur au moment du tournoi complété par le présent règlement particulier.
- 3 - Le juge-arbitre du tournoi sera Nicolas PETIT. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel.
- 4 - Tout joueur, coach, bénévole, officiel...devra présenter un pass-sanitaire valide les 2 jours du tournoi ; soit un certificat de vaccination, avec un schéma vaccinal complet, soit un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 72 heures. Un control sera mis en place à l'entrée de la salle. Le juge arbitre, ainsi que l'organisateur, pourra interdire l'accès à toute personne ne possédant pas de pass-sanitaire.
- 5 - Les obligations de port du masque ne sont pas applicables aux personnes ayant accédé aux établissements avec un pass-sanitaire. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire par le préfet de Vendée si les circonstances le justifient, ainsi que par l'organisateur, l'exploitant ou le juge arbitre.
- 6 - Tout joueur participant au tournoi doit être licencié FFBAD et être dans les catégories d'âge Minime à Vétéran. Il sera fait une vérification des éventuelles sanctions en cours.
- 7 - Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal majeur durant toute la durée de la compétition. Ce dernier devra se faire connaître auprès du JA à son arrivée. Le comité d'organisation, le club ou son représentant ne pourront être tenus pour responsables des conséquences de l'absence d'un responsable légal majeur accompagnant le joueur mineur. Le club se réserve le droit d'engager des poursuites, en cas de violation de cet article.
- 8 - Les tableaux autorisés sont les suivants : NC, P, D et R en SH SD DH DD DMX. Un joueur (ou joueuse) pourra s'inscrire soit en simple, soit en mixte le samedi, et en double le dimanche.

L'inscription dans une série sera déterminée par les organisateurs deux semaines avant le tournoi en fonction du classement du (des) joueur(s).

Les têtes de série seront désignées et réparties selon la moyenne des cotes calculées au 14 octobre 2021.
- 9 - Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les catégories prévues sur le règlement en fonction des inscriptions, en accord avec le juge-arbitre.
- 10 - Dans un même tableau, le CPPH du(des) mieux classé(s) des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.
Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).
Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).
- 11 - Les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 joueurs (équipes) avec deux sortants par poules (poules de 4 privilégiées) puis élimination directe pour les phases finales, ou en poule unique de 3 à 7 équipes.

- 12 - Le nombre de joueurs par tableau sera limité. La priorité sera donnée, pour chaque catégorie, par l'ordre d'arrivée (cachet de la Poste faisant foi) des inscriptions reçues complètes. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
- 13 - Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit de faire arbitrer certains matchs, si des officiels techniques souhaitent officier pendant la compétition. Dans la mesure du possible, toutes les finales seront arbitrées ou scorées.
- 14 - L'échéancier est prévisionnel. Les joueurs seront convoqués 60 min avant le début de leurs premiers matchs. Les joueurs doivent se tenir au courant du retard ou de l'avance qu'il y aurait pendant la compétition. Le joueur est le seul responsable s'il est en retard sur le terrain (sauf pour le premier match évidemment dans la limite des 60 min par rapport à l'horaire de convocation). Concernant les convocations du premier tour de matchs, les joueurs seront convoqués 30 min avant le début, soit 7h30.
- 15 - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel en plume est le volant RSL grade 1 pour les joueurs classés et le volant plastique Yonex Mavis 2000, pour les NC.
- 16 - Dès l'annonce d'un match sur un terrain, les joueurs concernés disposeront de 3 minutes de préparation (test des volants, échauffements et changements de tenues).
- 17 - Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée. Tout joueur devra en outre avoir un comportement correct sur le terrain.
- 18 - Tout volant touchant une infrastructure du gymnase (câbles, paniers de basket, ...) sera compté « faute » en jeu, et pourra être remis une fois au service par set et par équipe.
- 19 - Tout joueur désireux de s'absenter, quelle que soit la situation et la durée de son absence, devra prévenir le juge-arbitre, sous peine d'être forfait à l'appel de son match.
- 20 - En cas de forfait après le tirage au sort (23 octobre 2021) les droits d'engagements resteront acquis au club organisateur, sauf sur présentation d'un justificatif jugé comme recevable. (Certificat médical ou justificatif recevable). Le joueur adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la Ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive
- 21 - L'utilisation de substance et tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions ou qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge Arbitre avant son premier match.
- 22 - Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement afin de contribuer à la réussite de ce tournoi.